



La Parole du Rav Brand

« Il n'a plus paru en Israël de prophète semblable à Moché, que l'Éter-nel connaissait face à face... les miracles que D.ieu l'envoya faire au pays d'Égypte contre Pharaon, contre ses serviteurs et contre tout son pays... les prodiges de terreur que Moché accomplit à main forte, sous les yeux de tout Israël » (Devarim 34, 12-14). Moché liait des éléments antinomiques. Il se familiarisait avec les mondes supérieurs, où tout est saint ; les myriades d'Anges, le Char céleste, et au-dessus de tout, D.ieu Lui-même ; il s'éloignait du monde terrestre, où se trouvent vices, péchés, impuretés et faiblesses. Mais il devait faire descendre la sainte Torah dans ce monde, où vivent les humains avec leurs faiblesses ; il devait descendre dans « l'empire du mal », la maison de Pharaon. Athées et criminels, lui et les siens ne suivaient que les désirs de leurs cœurs ; ils assassinaient les nouveau-nés, méprisaient et persécutaient le peuple juif, en dehors de toutes leurs autres vilénies. Moché devait les convaincre de l'existence de D.ieu, leur faire accepter Son ordre de libérer les juifs. Il polémiqua avec eux respectueusement et avec une patience infinie. Il eut aussi du succès auprès du peuple juif. Ce dernier fautât de très nombreuses fois, et D.ieu projeta à plusieurs reprises de Se défaire de lui. Moché, avec sa mansuétude incommensurable, le défendit devant D.ieu, proposa sa propre mort et osa même briser les Tables de la Loi pour obtenir le pardon divin. Il l'instruisit, le réprimanda, supporta ses chicaneries et il ramena à la repentance les pires des pécheurs. Pour l'aider à réussir ces tâches opposées, D.ieu le gratifia de deux mères. La première, biologique, était issue de la famille la plus vénérable du peuple ; Yokhéved, la fille de Lévy, le fils consacré de Yaacov, et son père Amram, l'un des quatre hommes n'ayant jamais fauté. Dès lors, Moché était apte à connaître D.ieu comme nul autre. Puis D.ieu le lotit d'une mère adoptive, Bitia, qui naquit dans la maison la plus impure, étant la fille du Pharaon. Elle le sauva de l'eau, et devant son père et toute sa famille criminelle, elle le défendit comme son propre fils : « Elle [Yokhéved] l'amena à la fille de Pharaon, et il fut pour elle comme un fils » (Chemot 2,10). Bitia se convertit ; elle était sans doute présente lorsque Pharaon, dans son palais, gronda

et menaça la mère et la sœur de Moché, pour avoir négligé son ordre de tuer les nouveau-nés juifs. Impressionnée, Bitia constata la dissemblance abyssale qui séparait son père des deux femmes juives ; réaction que Yokhéved avait remarqué. Le jour où les serviteurs du Pharaon fouillèrent les maisons des juives et jetèrent les nouveau-nés dans le fleuve, Bitia descendit dans le fleuve pour se laver de la souillure culturelle égyptienne. Personne en dehors d'elle n'aperçut le berceau de Moché ; Yokhéved l'avait placé à proximité du palais royal et caché de la rue par les roseaux, espérant que Bitia le prenne en pitié... Kalev ben Yéfouné épousa Myriam et Bitia, et cette dernière nomma l'enfant sauvé « Moché », et aussi d'autres noms : « Sa femme [de Kalev], la Juive [par conversion], enfanta Yéred, avi [père] de Guedor, 'Héver, avi [père] de Sokho, et Yekouthiel, avi [père] de Zanoa'h ; ceux-là sont les fils de Bitia, fille de Pharaon, que Méred prit pour femme » (Divré Hayamim I 4,18). La Guemara (Méguila 13a) interprète ce verset ainsi : « Kalev est nommé Méred, car il se rebella contre la conspiration des explorateurs, et il épousa Bitia, qui se rebella contre le complot de son père. Les noms des "enfants" de Bitia sont ceux qu'elle donna à Moché : Yéred, car il fit descendre la Torah sur terre ; Guedor, car il protégea les juifs des châtiments ; 'Héver, car il liait les juifs à D.ieu ; Sokho, car il les couvrait et les défendait comme une cabane ; Yekouthiel, car il les a fait espérer en D.ieu ; Zanoa'h, car il les arrachait de leurs péchés. Moché s'appelle encore trois fois avi [père], car il était père en Torah, père en sagesse et père en prophétie ». En l'appelant ainsi, Bitia l'engagea à faire descendre la Torah aux humains, à lier les juifs à D.ieu, même au cas où ils fautaient contre Lui, et à les protéger des châtiments. Dans sa famille biologique, Moché n'aurait peut-être pas trouvé le savoir-faire nécessaire pour s'abaisser vers les criminels égyptiens et autres fauteurs juifs. Bitia en revanche, était familiarisée avec les souillures, et elle s'est pourtant forgée un chemin vers l'élévation spirituelle optimale. Elle a montré à Moché comment amener la foi et la Torah aux gens les plus médiocres, puis les diriger vers les sommets du bien.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de retourner voir Paro pour le prévenir que s'il ne renvoie pas les Béné Israël, des sauterelles envahiront le pays.
- Les plaies des sauterelles et de l'obscurité s'abattent coup sur coup en Egypte après que Paro ait endurci son cœur.
- Moché prévient Paro que Hachem tuera tous les premiers-nés à la moitié de la nuit.
- Hachem prépare la sortie d'Égypte en apprenant aux Béné Israël les Halakhot du Korban Pessa'h qui serviront également pour les générations à venir.
- La moitié de la nuit sonna et Hachem tua tous les premiers-nés. Les Egyptiens poussèrent les juifs dehors.
- 600 000 hommes sortirent d'Égypte au petit matin, leurs pâtes sur leurs épaules, accompagnés des femmes, enfants et troupeaux.
- Le 15 Nissan 2448, l'épisode juif en Égypte prend fin. Il dura 430 ans à partir du moment où Hachem a annoncé à Avraham que ses enfants seraient exilés en Égypte.

Vous appréciez Shalshet News ? Alors soutenez sa parution en dédiant un numéro.

contactez-nous : Shalshet.news@gmail.com

Pour aller plus loin...

- Avant qu'Hachem n'ordonne à Moché de déclencher la plaie des sauterelles (10-12), il est dit dans le passouk (10-11) : " il les (Moché et Aaron) chassa de devant Pharaon". Qui les chassa ?
- Que sous-entend Hachem à Moché par l'expression « baarbé » dans le passouk (10-12) : « nété yadékha al Mitsraïm baarbé » ?
- De quelle manière disparurent toutes les sauterelles d'Égypte (même les mortes) ?
- Pour quelle raison Datan et Aviram ne moururent-ils pas comme tous les impies d'Israël pendant la plaie des ténèbres (10-22) ?
- Y aura-t-il un moment dans l'histoire où Hachem enverra pendant plusieurs jours la plaie des ténèbres ?
- Que fit Moché avant de quitter Pharaon (11-8) (après qu'Hachem lui dicta ce qu'il devait annoncer au roi d'Égypte au sujet de la dernière plaie) ?
- Combien de premiers-nés moururent lors de la makat békhorot (12-29) ?

Yaacov Guetta

Rébus



Frime Lime Crime

**Peut-on manger au beth hamidrach ?**

Il a déjà été rapporté dans la halakha précédente qu'il est interdit de manger à la synagogue (excepté un repas de mitsva ET sans possibilité de le faire ailleurs que dans un beth hakenesset).

Cependant, concernant le beth hamidrach, bien que sa sainteté soit supérieure à celle du beth hakenesset, on retrouve dans le Talmud que les Sages se sont montrés plus indulgents pour celui qui y étudie.

En effet, le guemara (méguila 28b) nous rapporte que le Beth hamidrach est considéré comme la maison de l'érudit, raison pour laquelle les Sages ont assoupli les restrictions et ont toléré alors aux érudits et à leurs élèves de manger et boire au beth hamidrach. On considère un endroit comme un Beth hamidrach à partir du moment où on étudie au moins 1h [Baher Hetev 153,2].

Le **Rambam** précise toutefois que cette autorisation s'applique seulement en cas de force majeure, ainsi qu'il en ressort de la guemara citée précédemment. Aussi, il est à noter que le fait de devoir rentrer chez soi pour pouvoir manger est en soit un cas de force majeure afin ne pas perdre de temps dans notre étude.

[Voir Maguen Avraham 151,2 ainsi que le beth yehouda Siman 5,15 au nom de Rav Elyachiv qui justifie ainsi le fait que l'on parle des paroles profanes (nécessaire) au beth hamidrach...]

Cependant, le **Ran** interprète la guemara différemment du Rambam et autorise alors à l'érudit de manger au beth hamidrach même à priori sans raison majeure.

En pratique, le Ch. Aroukh 151,1 tranche comme l'avis du Rambam, et tel est l'opinion à suivre à priori pour les sefaradim [Chout Choel Venichal 2,13 et 3,72; Yebia Omer 7, 21; halakha beroura 151,13]; tandis que le Rama retient l'opinion du Ran, opinion retenue pour les achkénazim [Michna beroura 151,9].

Il faudra toutefois faire en sorte de bien débarrasser en laissant propre le beth hamidrach !

David Cohen

Charade

Mon 1er pour écrire mon crayon en a besoin d'une bonne,
Mon 2nd est une exclamation,
Mon 3ème se joue avec des pions,
Mon tout a sauvé les béné Israël le 14 du 1er mois.

Jeu de mots

Que tu finisses le chass cette année.

Devinettes

- 1) A l'époque de quel prophète les sauterelles sont-elles aussi intervenues ? (Rachi, 10-14)
- 2) Pourquoi les premiers-nés de ceux qui étaient en captivité en Egypte ont-ils aussi été frappés lors de la mort des premiers-nés ? Ils n'ont pourtant pas asservi les béné Israël !? (Rachi, 11-5)
- 3) Quelle « précaution » Hachem a-t-Il pris en donnant la mitsva de sanctification du mois ? (Rachi, 12-11)
- 4) D'où apprenons-nous le principe que l'envoyé d'un homme est considéré comme l'homme lui-même ? (Rachi, 12-6)
- 5) Interdiction de consommer le Korban Pessa'h lorsqu'il est « na ». Que signifie-t-il ? (Rachi, 12-9)
- 6) D'où apprenons-nous que même les premiers-nés égyptiens qui n'étaient pas en Egypte ont eux aussi été frappés ? (Rachi, 12-12)

Réponses aux questions**1) Bilaam l'impie.**

(Lemikhssé Atik du rav Haim Kaniewski au nom du Midrach Ketav Yad)

2) - Que Moché attache une sauterelle à son bâton (« baarbé », « au bâton » attachez-là).

- Que Moché proclame le mot « Arbé » lorsqu'il étendra son bâton sur l'Egypte (« baarbé », « pour les sauterelles », et annoncer leur venue).

(Or Hahaïm Hakadosh)

3) Chaque sauterelle qui restait vivante prit dans sa bouche une sauterelle morte et l'emporta avec elle en dehors de l'Egypte. Il ne resta donc plus de sauterelles en Egypte. (Imrei Yochère)

4) Car ces derniers voulurent sortir d'Egypte et gardèrent espoir en cette délivrance. (Roch)

5) Oui. Lorsque viendra Machia'h ben David, Hachem plongera le monde entier dans les ténèbres pendant 15 jours, dans une obscurité semblable à celle qui eut lieu en Egypte. Pendant cette période, les impies d'Israël périront. (Zohar, parachat Chémot p.7b)

6) Moché gifla d'abord Pharaon, puis sortit très courroucé.

(Traité Zévahim 102a, 'Hida (Pné David Ôte Alef))

7) 600 000 premiers-nés. (Michna Rabbi Eliezer (fils de Rabbi Yossé Agalili 19-11))

Réponses Vaéra N°171**Enigme 1:**

Lévi et Amram qui ont vécu 137 ans.

Enigme 2:

Sur les 10 dates, celles tombant un 18 ou un 19 n'apparaissent qu'une seule fois. Si Chalom était né le 18 ou le 19, Binyamin aurait déduit tout de suite sa date de naissance puisque Chalom lui a donné le jour. Mais pourquoi Aaron sait-il que Binyamin ne sait pas ?

Si Chalom lui avait dit être né en mai ou juin, son anniversaire aurait pu tomber le 19 mai ou le 18 juin (des dates uniques donc). Ainsi Binyamin aurait su quand Chalom est né. Si Binyamin est persuadé que son ami n'est pas au courant, cela signifie que Chalom est né en juillet ou en août.

Binyamin déduit la date de naissance de Chalom après avoir parlé avec Albert. A ce stade, il reste cinq dates. Seul le 14 revient deux fois. Si Chalom était né le 14 juillet ou le 14 août, alors Binyamin n'aurait pas pu trouver. Ce qui ne laisse plus que trois dates : 16 juillet, 15 août et 17 août.

A ce moment-là Aaron, qui connaît le mois de naissance de Chalom, parvient à déduire la réponse. Si Chalom était né en août, il n'en aurait pas été capable, puisqu'il y aurait eu le choix entre deux propositions encore. Bref, Chalom est né le 16 juillet.

Rebus: V - Lac - Arts - Ti - Haie - Trait - Me-li - Lait - Âme (מֵלֵךְ לֵי לָעַם)

Charade: Acquis Motti Êtes Berry Tea

La Voie de Chemouel**Douloureux périple**

Depuis quelque temps, David ne cesse de croiser la route de l'ange de la mort. Après Chaoul, c'est le roi de Gath qui a tenté de mettre fin à ses jours. David n'a pu s'en sortir qu'in extremis, en simulant la folie. Profitant ainsi de la confusion sur son identité, il réussit à s'enfuir avant de trouver refuge dans la caverne d'Adoulam. Et à sa grande surprise, de nombreuses personnes en quête de soutien vinrent se joindre à lui, y compris sa propre famille. Craignant d'être accusés par Chaoul de couvrir David dans sa fuite, ses parents estimèrent qu'il était préférable de s'éclipser. Ils ne se doutaient pas une seule seconde qu'un sort bien plus terrible les attendait. Car David savait qu'il était très dangereux d'être en contact avec lui. Les Cohanim de Nov en ont fait la douloureuse expérience. Il va donc tout faire

pour mettre sa famille à l'abri, mais c'est ce qui finit par causer sa perte.

En effet, David n'hésita pas à quitter la Terre sainte pour les contrées de Moav, croyant ainsi échapper à la juridiction de Chaoul. Sur place, il implora le souverain de bien vouloir les accueillir. Et même si celui-ci finit par céder, Rabbénou Yéchaya rapporte qu'il n'aurait eu aucun scrupule à livrer David. Ayant déjà essayé plusieurs défaites cuisantes, il n'avait aucune envie de se frotter de nouveau à Chaoul. Hachem envoya donc son prophète Gad prévenir David de quitter les lieux au plus vite. Malheureusement, ce dernier ne comprit pas que sa famille courait bien plus de risque en restant à Moav qu'en l'accompagnant. Et effectivement, à peine eut-il quitté la citadelle qu'un massacre s'ensuivit par ordre du roi. Seul son frère Eliyahou parvint à s'échapper.

Et comme si cela ne suffisait pas, David fut

confronté à un autre problème. Alors qu'il se cachait dans les profondeurs de la forêt de Héreth, on lui rapporta que les Philistins étaient en train de piller la ville de Keïla. Bien entendu, c'est la providence divine qui était à l'œuvre, afin que David apprenne leur détresse et se porte à leur secours. Eviathar, le nouveau Cohen Gadol qui l'accompagnait, confirma d'ailleurs cette intuition en interrogeant les Ourim VéToumim. Néanmoins, David ne se mit en route qu'après avoir assuré à ses hommes qu'ils ne craignaient rien (Malbim). Et comme D.ieu l'avait promis, ils écrasèrent miraculeusement leurs ennemis sans la moindre difficulté. Ils pourchassèrent ainsi les Philistins jusque dans leurs terres avant de regagner Keïla. Nous verrons la semaine prochaine comment Chaoul tentera d'en profiter.

Yehiel Allouche

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Or Shraga

La famille « Shraga » remonte au roi David. Cette prestigieuse ascendance a été révélée au gaon Rabbi Or Shraga au moment où il étudiait la Torah, quand il a mérité, à son habitude, l'apparition du prophète Eliyahou. Rabbi Or Shraga avait une méthode particulière et originale pour s'aider à étudier avec assiduité : pendant les longues nuits d'hiver, quand il sentait que ses paupières se fermaient, il renversait immédiatement une bassine ronde de cuivre sur la lampe en argile qui était allumée à l'huile. Quand la bassine était bien chauffée par la mèche, le Rav sentait la chaleur qui s'étendait autour de lui, il se réveillait et continuait à étudier. Des liens de Torah se tissèrent entre lui et les sages de sa génération dans le monde entier. Entre autres, on peut trouver Rabbi Israël Ba'al Chem Tov.

Une colonne de feu provenant du ciel : Sa sainteté et son extrême pureté étaient aussi célèbres chez ses voisins non-juifs, qui s'émerveillaient des miracles extraordinaires qu'il opérait parmi eux. Un changement des lois de la nature était pour lui une chose habituelle, et beaucoup de gens ont été sauvés par lui de diverses aventures qui leur étaient arrivées. Une merveilleuse histoire est liée à la sainteté du

Rav. C'était au moment où la ville de Yazd fut assiégée pendant deux ans, et tomba presque aux mains des conquérants. Le roi, quand il allait se coucher, se tournait et se retournait, sans trouver le sommeil en réfléchissant comment vaincre les rebelles. Un jour, à minuit, il sortit de sa chambre et tout à coup, il vit à une faible distance une colonne de feu qui descendait du ciel jusqu'au jardin de l'une des maisons. Stupéfait par cette vision, il se déplaça et arriva jusqu'à la maison du Rav, où il s'arrêta. Le fils du Rav parut à la porte et l'invita aimablement à rentrer à l'intérieur. Immédiatement, le roi rentra dans la chambre du Rav et lui dit avec émerveillement : « Maintenant, je vois la colonne de feu au-dessus de votre tête ». À ce moment propice, le roi demanda au Rav qu'il fasse tout ce qui était en son pouvoir pour sauver la ville. Le Rav accéda à sa demande, mais à la condition qu'on lui trouve deux colombes et un homme qui soit prêt à donner sa vie pour la communauté. Au bout de quelques heures, on trouva un vieil homme qui y était disposé. Quand on l'amena au Rav, ce dernier lui demanda de se tremper sept fois dans un mikvé. Quand il revint du mikvé, le Rav lui donna un parchemin avec des noms sacrés attaché à l'aile d'une colombe, et lui ordonna d'aller sur le toit de la ville et d'envoyer la colombe de là. Au

moment où la colombe s'envola au-dessus de la tête des rebelles, de nombreuses lampes de feu s'allumèrent au milieu d'eux, ils furent saisis d'une grande panique et s'enfuirent de la ville. Quand le roi entendit la nouvelle, il donna au Rav une robe royale en cadeau. Mais le Rav Or Shraga, dans sa grande modestie, ne pouvait accepter de porter un vêtement si important et si cher, c'est pourquoi il ordonna à sa famille d'en couper les manches. Au bout d'un certain temps, quand l'un des ministres du roi le vit revêtu de la robe sans manches, cela l'irrita beaucoup, et il leva la main dans l'intention de gifler le Rav, mais sa main se dessécha sur place. C'est seulement après de nombreuses supplications du roi que le Rav accepta de lui pardonner et lui rendit l'usage de sa main. Depuis, le nom et la sainteté du Rav se répandent sous le nom de Molah Or (c'est-à-dire « maître de la lumière »), en raison de la lumière qui était descendue du Ciel sur sa tête. Mais le Rav était mal à l'aise que son nom « Or » soit trop mélioratif. Il disait aux gens de la ville : « Je suis seulement Shraga », à savoir une petite bougie. C'est de là que vient son surnom « Or Shraga ». La grande lumière de Rabbi Or Shraga s'éteignit en 1794.

David Lasry

La Question

Dans la paracha de la semaine se situe la première mitsva donnée à Israël : la mitsva liée au renouvellement de la lune.

Question : Qu'est-ce qui rend cette mitsva si particulière pour qu'elle soit désignée la première de toutes ?

Le 'Hida répond : le cycle lunaire est comme nous l'explique Rachi (se basant sur le midrach) dans Béréchit la résultante de la réclamation de la lune auprès d'Hachem (alors qu'à son origine elle faisait la même taille que le soleil et possédait son propre éclat, elle vint devant Hachem pour affirmer qu'il ne pouvait pas y avoir 2 rois avec la même couronne. Alors Hachem lui retira son éclat et la rendit beaucoup plus petite).

Ainsi, en bénissant le mois, nous nous remémorons la leçon que la lune reçut d'Hachem: celle de l'humilité et de savoir rester à sa place.

Avant de nous donner la Torah, avant de nous transmettre une autre mitsva tel que Chabbat, avant même que nous ayons retrouvé la liberté, Hachem nous donne comme leçon à travers cette mitsva, pour que tu puisses être apte à réceptionner tout le reste, sache toujours connaître et rester à ta place et seulement ainsi tu pourras rayonner de tout ton éclat et conserver la grandeur qui l'accompagne.

G.N.

La berakha du Rav

Le petit-fils de Rav Eliyachiv est parti voir son grand-père pour demander une brakha pour un homme qui était malade et auquel les médecins ne laissaient que quelques jours à vivre. Rav Eliyachiv lui dit d'aller voir Rav 'Haïm Kaniewsky, ce qu'il fit. Mais Rav 'Haïm lui dit qu'il valait mieux aller chez Rav Eliyachiv... BH, le malade continua à vivre deux ans de plus.

Un homme qui devait passer en jugement est parti voir Rav 'Haïm Kaniewsky pour une brakha afin d'éviter la prison.

Le Rav lui dit : « Si tu fais téchouva, tu n'auras aucun problème ».

L'homme réfléchit et dit : « Je suis partant ».

Le Rav lui dit alors : « Commence par faire Chabbat et tu avanceras ensuite progressivement ».

L'homme prit alors sur lui le Chabbat. Finalement, le jugement se passa bien et il en sortit même gagnant.

Rav 'Haïm a l'habitude de dire qu'une brakha ne marche que si on respecte Chabbat.

Yoav Gueitz

Valeurs immuables

« Vous garderez les matsot » (Chémot 12,17)

Dans son sens immédiat, le verset enseigne que les matsot doivent être gardées et surveillées pendant leur fabrication car le moindre retard ou la moindre humidité entraîne la fermentation du blé, de la farine ou de la pâte. Mais on peut également ponctuer le mot « hamatsot » de telle sorte qu'il se lise « hamitzvot », ce qui donne : « Vous garderez les commandements ». Nos Sages nous enseignent donc que cette recommandation s'applique à tous les commandements : de même que l'on ne doit pas laisser fermenter les matsot, ainsi, si une mitsva se présente à toi, ne la laisse pas « fermenter » en négligeant de l'accomplir immédiatement (Rachi).

Le pain du non-juif

La dernière fois nous avons expliqué qu'il suffisait d'une action du juif pour autoriser le pain, par exemple allumer le four ou même raviver la flamme. Si par contre le four ou le feu a déjà été allumé par le non-juif, il suffit qu'un juif y introduise le pain. Mais s'il reste dans le four les braises de l'allumage du juif, le pain sera aussi permis même si le nouvel allumage a été accompli par un non-juif. Il en est de même des fours à gaz : tant qu'une flamme même minime existe encore du premier allumage du juif, le pain cuit dans le four est permis même si la flamme est ravivée par un non-juif. Un four électrique allumé par un juif peut être utilisé par un non-juif tant qu'il n'a pas été éteint, même s'il ne reste allumé qu'à une chaleur minimale. Cependant, s'il est éteint mais reste encore chaud de l'allumage du juif, le pain cuit par un non-juif dans ce four est interdit à moins qu'un juif ne l'allume à nouveau. Certains décisionnaires dont le Rama permettent le pain cuit ainsi, du fait que la nouvelle cuisson s'effectue plus rapidement dans le four encore chaud grâce au premier allumage effectué par un juif. S'il y a un doute sur ces conditions citées plus haut, le pain reste permis car le doute porte sur un interdit d'ordre rabbinique.

Mikhael Attal



Enigmes



Enigme 1 :

Trouvez dans la Parachat Bo le nom de deux massekhtot de michna.

Enigme 2 :

L'accepter revient à tout refuser. Le refuser revient à tout accepter. Que suis-je ?

Le 15 Nissan marque pour notre peuple, le jour de la sortie d'Égypte. Ce jour où nous avons quitté cette terre hostile, est pour nous l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à Hachem. Ainsi, chaque année, nous avons la mitsva de revivre cet événement pour remplir notre cœur de Hakarat hatov envers notre libérateur. הַיְהִי הַיּוֹם הַזֶּה לָּךְ. הַיְהִי אֵתוֹ חַג לַיהוָה. Ce jour-là sera pour vous un souvenir et vous le fêterez comme une fête de l'Éternel... (Chémot 12,14).

S'il est évident que marquer ce moment historique était une nécessité, la date choisie peut nous paraître étonnante ! En effet, en quittant l'Égypte, nous n'avions pas encore échappé à tous les dangers. Tout d'abord, l'armée se lance à notre poursuite, puis vient la traversée de la mer, suivie par 40 ans de promenade dans le désert puis l'entrée dans la terre d'Israël qui se fait au prix de guerres et de conquêtes.

Le 15 Nissan nous n'avions donc pas encore trouvé la tranquillité !

Rav Shwadron donne la parabole de l'esclave qui aurait été au service d'un maître méchant et violent durant de longues années. Brisé par tant de travail et de souffrances, il tente une nuit de s'enfuir et parvient à s'échapper de la maison de son geôlier. Mais une fois le premier mur franchi, il continue à courir sans s'arrêter. La peur d'être rattrapé le hante. Après plusieurs jours d'errance, notre fugitif entend que le roi cherche un nouvel employé. Il se présente et obtient le poste. A ce moment-là, il réalise qu'il est enfin en sécurité et laisse exploser sa joie. Il est évident que c'est ce jour qu'il choisira pour marquer son sauvetage et pas le jour où il a simplement franchi le mur.

De même pour nous, comment fêter le jour où nous sommes sortis, alors qu'une armée entière était à

nos trousses ? N'aurait-il pas fallu tout au moins, attendre la date de la traversée de la mer où les Egyptiens ont péri ?!

Rav Shwadron répond en disant simplement que notre parabole est erronée. Pour être exact, il faudrait plutôt dire que l'homme qui s'apprête à franchir le mur voit un homme qui cherche à l'aider. Notre prisonnier est déjà heureux de voir quelqu'un lui tendre la main mais lorsqu'il s'aperçoit que c'est le roi en personne, sa joie n'a pas de limites. Et même si au cours de sa fuite, il y a encore des dangers, se savoir accompagné par le roi le rassure. La date qui le marquera, est bien sûr le jour où il a vu le roi le prendre sous sa protection.

Le 15 Nissan, la main d'Hachem nous a protégés et a écrasé nos oppresseurs. Ce jour-là, nous ne fêtons pas une simple libération mais plutôt le jour où Hachem nous offre la possibilité d'être Son peuple.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David et Yoni sont deux voisins qui s'entendaient très bien jusqu'au moment où David décide de vouloir agrandir sa maison, ce qui fait, par conséquent, de l'ombre à Yoni. Depuis, les deux voisins ne se parlent plus. Mais pour agrandir sa maison, David a besoin de 20000\$, somme qu'il n'a pas du tout. Il va donc trouver son cher ami Réouven qui détient un Gmah (une caisse de prêt sans intérêt). Il lui demande de bien vouloir lui prêter les 20 000 \$ qu'il a besoin pour mettre en route son projet, mais malheureusement Réouven lui explique qu'il y a une liste de personnes avant lui pour emprunter de l'argent. David comprend bien, mais chaque deux/trois jours, il appelle Réouven pour lui demander qu'en est-il. Après plus d'un mois d'attente, Réouven est heureux d'annoncer à David que son tour est enfin arrivé mais malheureusement il n'y a plus d'argent dans la caisse du Gmah. Il lui explique qu'il faut maintenant attendre que des personnes remboursent leur emprunt pour renflouer un peu les caisses, et cela peut prendre plus d'un mois pour une telle somme. Mais le lendemain, un bon Juif vient trouver Réouven car il a justement 20 000 \$ qui dorment sur un compte en banque et cela lui fait de la peine. Il préfère les mettre à la disposition du Gmah afin de gagner des Mitsvot en les prêtant à d'autres Juifs qui sont dans le besoin. Le respectable lui explique combien son argent tombe à pic puisque justement une personne, qui attend cette somme depuis plus d'un mois, en a grandement besoin. Le bienfaiteur repart heureux de pouvoir accomplir une si belle Mitsva. Or, il se trouve que ce Tsadik n'est autre que Yoni en personne, il ne sait pas que son argent risque de servir à construire ce qui va lui causer du tort et assombrir son jardin. Réouven, qui est au courant de toute l'histoire, se demande maintenant s'il a le droit de prêter cet argent à David ?

Il y a lieu de différencier deux cas de figure :

A) Dans le cas où David décide d'agrandir sa maison contrairement aux lois de la Torah (c'est-à-dire que s'ils étaient venus poser la question à un Rav, celui-ci aurait donné raison à Yoni), il est évident que Réouven n'a alors pas le droit de lui prêter de l'argent. Il est flagrant que Réouven, n'étant qu'un entremetteur entre des Juifs voulant prêter à leurs frères et d'autres ayant besoin de fonds, n'a pas le droit d'octroyer un prêt à une personne ne respectant pas la Halakha, et ceci pas seulement avec l'argent de Yoni.

B) Dans le cas où David a le droit d'après la Halakha de construire sa pièce en plus, il est évident que Réouven a le droit de lui prêter de l'argent, et si Hachem a décidé que ce soit justement avec l'argent de Yoni, ceci prouve bien que telle est la volonté d'Hachem. Et cela même si on pouvait se demander comment concevoir qu'il puisse s'agir de la volonté de Yoni, car même si cette construction va dans le sens de la Halakha, Yoni n'accepterait sûrement pas que son argent serve à faire quelque chose qui l'embêterait. Le Rav Zilberstein explique que dans le cas où l'on demanderait à Yoni d'aider physiquement à la construction, il aurait le droit de refuser. Mais ici on parle d'une Mitsva de prêter de l'argent à un frère Juif, chose que la Torah « oblige » à tout Juif (comme l'écrit explicitement Rachi) et dans toutes situations. On considérera donc ces 20 000 \$ comme hypothéqués par Hakadoch Baroukh Hou chez Yoni pour cette cause et « ne lui appartenant plus », comme l'explique le Or Ha'haim. Il sera alors permis à Réouven de prêter cet argent à David.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...il y eu un grand cri en Egypte, car il n'y avait pas de maison où il n'y avait pas de mort. » (12,30)

Rachi donne deux explications :

1. S'il y avait un premier-né c'est lui qui mourait sinon c'était le plus âgé de la maison qui mourait.
2. Les femmes égyptiennes étaient infidèles à leur mari et mettaient au monde des enfants de personnes célibataires. Ainsi, chaque femme pouvait avoir plusieurs premiers-nés, tous les premiers-nés du côté du père.

Rachi a besoin de donner deux explications car chacune contient un problème comblé par l'autre. En effet, si déjà Moché n'a pas dit minuit précise de peur d'être traité de menteur, à plus forte raison ici aussi où le plus âgé est mort alors qu'il avait annoncé les premiers-nés. C'est pour cela qu'intervient la seconde explication où effectivement ce ne sont que les premiers-nés qui sont morts. Mais bien que cette deuxième explication augmente considérablement le nombre des premiers-nés, on peut imaginer qu'il existe des maisons sans premier-né, c'est pour cela que la première explication est nécessaire (tiré de Maskil Ledavid).

Vers la fin de la paracha, le verset dit : « Sanctifie-Moi tout premier-né, ouverture de toute matrice... il est à Moi. » (13/2)

Rachi explique qu'effectivement les premiers-nés

Israël appartiennent à Hachem car ayant frappé les premiers-nés égyptiens et non les premiers-nés Israël, ces derniers lui reviennent.

Mais voilà qu'ont été frappés premier-né de la mère, premier-né du père et le plus âgé, alors pourquoi c'est seulement le premier-né Israël de la mère qui est saint et appartenant à Hachem et que l'on doit racheter ?

Pour le plus âgé, cela se comprend facilement car techniquement cela n'est pas possible : en effet, comment un enfant peut-il naître non saint sans besoin d'être racheté (s'il a un aîné) et puis soudainement devenir saint et avoir besoin d'être racheté (à la mort de son aîné) ?!

Mais pourquoi ne pas racheter les premiers-nés du père ? (Voir Ramban et autres commentateurs).

On pourrait proposer la réponse suivante (tiré de Maskil Ledavid) :

Bien que le cas du premier-né du

père peut exister d'une manière permise (par exemple une veuve ou une divorcée se mariant avec un célibataire), en Égypte, pour la grande majorité des cas, les premiers-nés du père étaient issus de la débauche et de l'adultère. Ainsi, en demandant de racheter les premiers-nés du père chez les bné Israël, cela pourrait sous-entendre et faire penser que chez les bné Israël il existe également des premiers-nés du père qui ne sont pas premiers-nés de la mère comme chez les Égyptiens 'has vechalom, donc pour bien montrer, marquer, appuyer que la débauche et l'adultère n'ont pas leur place chez les bné Israël et qu'ils n'ont rien à voir avec les Égyptiens, Hachem demande alors de racheter seulement les premiers-nés de la mère, cela pour bien montrer que chez les bné Israël les premiers-nés de la mère sont également les premiers-nés du père.

On pourrait à présent se poser la question suivante :

Les décisionnaires tranchent que les premiers-nés de la mère ainsi que les premiers-nés du père doivent jeûner la veille de Pessa'h mais pas le plus âgé. Comment comprendre cette différence entre le premier-né du père et le plus âgé ? Soit on prend comme référence ce qui s'est passé en Égypte et dans ce cas le plus âgé devrait jeûner car eux aussi, côté Égyptien, ils ont été frappés, soit on prend ceux qu'Hachem a demandé de racheter et dans ce cas les premiers-nés du père ne devraient pas jeûner ?!

On pourrait proposer la réponse suivante : Selon ce que l'on a expliqué plus haut, il en ressort que les premiers-nés du père sont plus proches du 'hiyouv (obligation) d'être rachetés que les plus âgés. En effet, ces derniers ne peuvent être concernés par cette obligation puisque non applicable dans la pratique. Ainsi, les décisionnaires, ne voulant pas être trop exigeants, ont décidé de donner l'obligation de jeûner aux premiers-nés du père et non aux plus âgés puisque les premiers-nés du père ressemblent en tout point aux premiers-nés de la mère et auraient dû être concernés dans l'absolu par l'obligation d'être rachetés autant que les premiers-nés de la mère si ce n'est la raison qu'Hachem n'a pas voulu que l'on rachète les premiers-nés du père pour éviter une comparaison entre les Égyptiens débauchés et les bné Israël purs et saints.

Mordekhai Zerbib